



Communiqué de presse d'Action Praticiens Hôpital du 1 septembre 2025

Certaines directions hospitalières bloquent l'application des mesures transitoires de revalorisation des astreintes du 1^{er} juillet. Ça ne va pas le faire !

APH a été informé par de nombreux praticiens de la volonté de nombreuses **directions hospitalières de ne pas appliquer les mesures transitoires de revalorisation des astreintes** pourtant prévues au premier juillet ([arrêté du 8 juillet](#)).

Ces mesures permettent de rétablir une certaine équité avec la garde qui a été revalorisée en 2022 et étaient en discussion avec les différents ministres qui se sont succédé au gouvernement depuis plus de deux ans. Le ministre actuel s'est engagé sur une application au premier juillet. **Elles ont été financées dans les FIR lors du PLFSS 2024.**

Elles prévoient selon le protocole d'accord signé entre le ministre et les organisations syndicales représentatives le 28 avril 2025 :

- Une **revalorisation de 50% de l'indemnité forfaitaire de base des astreintes.**
- Une **revalorisation de 30% des astreintes forfaitisées.**

Ces mesures ont été précisées aux établissements par une instruction de la DGOS le 27 août 2025 ([instruction DGOS/RH5/2025/92](#)).

Dès lors, APH considère que **rien ne justifie le refus ou la procrastination des établissements pour appliquer ces mesures. Encore moins de profiter de ces évolutions réglementaires pour baisser la rémunération des praticiens en permanence des soins, comme cela nous a été rapporté !**

APH a parfaitement conscience des difficultés budgétaires des hôpitaux publics. Les praticiens hospitaliers qui travaillent la nuit et les week-end ne sont en rien responsables de cette situation. Ils n'ont, depuis bien longtemps maintenant, plus du tout voix au chapitre en cette matière dans leurs établissements. **Ces mesures sont nationalement financées, où est le problème pour les établissements ?**

Cette attitude des directions hospitalières continue à alimenter le sentiment de mépris que ressentent de plus en plus les praticiens hospitaliers. La permanence des soins est la partie la plus pénible de l'exercice hospitalier, elle mérite d'être correctement considérée et rémunérée ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour les praticiens de l'hôpital public qui assurent plus de 80% de cette mission sur tout le territoire national.

APH demande donc au ministre de **siffler la fin de la récré** sur ce sujet et aux praticiens de nous faire remonter toutes les difficultés qu'ils pourraient avoir sur ce sujet dans leurs établissements.

Dr Jean-François Cibien

Président APH
Président AH
jf.cibien@sudf.fr
06 07 19 79 83

Dr Yves Rébufat

Délégué général APH
Président exécutif AH
yves.rebufat@snphare.fr
06 86 87 62 76